



Spécial PE1 : concours 2010

Edito

Vous avez choisi de devenir professeur des écoles, le SNUipp, premier syndicat des enseignants du primaire vous accompagnera durant cette année de préparation à l'IUFM et pour votre entrée dans le métier.

Pour cette année transitoire, au delà des préoccupations habituelles d'une préparation au concours, s'ajoutent toutes les incertitudes découlant de la mise œuvre précipitée et sans concertation de la réforme de la formation.

Le SNUipp, premier syndicat dans les écoles, édite cette publication afin de vous apporter des éclairages sur cette année pas comme les autres.

Nous serons présents à vos côtés, à l'IUFM et dans les écoles, pour vous informer et vous accompagner.

Les questions du nombre de places au concours et de l'année de stagiaire seront au centre des débats et des actions que nous construirons ensemble.

A bientôt

L'équipe du SNUipp

MASTERMIND !



Une question

N'hésitez pas à contacter
la section départementale du

SNUipp X

Coordonnées

<http://XX.snuipp.fr>

snuxx@snuipp.fr

permanence à l'IUFM le :



**DONNONS
à l'éCOLE LES
MOYENS DE
SES AMBITIONS !**



www.snuipp.fr

Les grandes lignes de la réforme

Depuis la lettre de mission de Nicolas Sarkozy en juillet 2007 qui affirmait que :« la formation des enseignants devra durer 5 ans et sera reconnue par un diplôme de niveau master », la réforme de la formation et du recrutement des enseignants s'est engagée au pas de charge. Pendant des mois, les ministres de l'éducation et de l'enseignement supérieur ont multiplié les annonces dans la précipitation (généralement par voie de presse) sans concertation préalable avec les organisations syndicales et les acteurs concernés. L'ensemble de la communauté éducative a dénoncé cette réforme. Enseigner ne s'improvise pas et nécessite une formation approfondie tant en matière disciplinaire, que didactique et professionnelle.

L'année passée a été marquée par d'importantes mobilisations dans les universités et les IUFM. Le gouvernement a été contraint de reporter partiellement la mise en œuvre de la réforme en 2011, tout en mettant en place des mesures transitoires pour cette année (maintien de la PE1 et de la forme actuelle du concours, mais l'année de stagiaire après le concours 2010 sera profondément modifiée).

Le gouvernement a également décidé de mettre en place, dès cette année, des stages en responsabilité pour les PE1 ou les étudiants en master (circulaire du 20 août 2009 sur « l'organisation de stages pour les étudiants en master se destinant aux métiers de l'enseignement »).

Comparatif de la formation actuelle et du projet de réforme

		Formation actuelle		Projet de réforme			
3 ans post bac	Université	Pré-professionnalisation possible	Licence	Université	Pré-professionnalisation Licence		
4 ans post bac	IUFM	PE1 : préparation au concours	Licence	Université	Préparation Master 1 108h stage Observation Pratique accompagnée	M1	
		CONCOURS en fin d'année					
5 ans post bac	IUFM	PE2 : fonctionnaire stagiaire (année rémunérée et comptant dans l'AGS : Ancienneté Générale de Service)	Licence	Université	Préparation Master 2 108h maxi stage responsabilité (rémunéré 3000€ max)	CONCOURS admissibilité : 1er semestre admission : fin 2 nd semestre	M2
6 ans post bac	Classe à temps plein	TITULARISATION au 1er septembre formation différée (T1: 3 sem)	Licence	Classe en responsabilité	Réussite M2 + concours = fonctionnaire stagiaire (rémunérée et comptant dans l'AGS) Classe (1/3 décharge formation)	M2	
7 ans post bac		Formation différée (T2: 2 sem)			TITULARISATION 1er septembre	M2	

COMMENTAIRES	COMMENTAIRES
<p>PE1 à l'IUFM</p> <ul style="list-style-type: none"> - Numéris clausus de PE1 - Formations aménagées (AE, redoublants, salariés) - Inscription concours dans l'académie de formation <p>PE2 à l'IUFM</p> <ul style="list-style-type: none"> - 450h de formation théorique (400h en PE2 et report de 50h en T1) - 30 jours de stage filé et 6 semaines de stage groupé en responsabilité (soit 324h en responsabilité) <p>Formateurs</p> <p>Implication des IPEMF en PE1 et PE2</p>	<p>Master</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les masters permettent de passer le concours - Pour le 2nd degré, aménagement des masters disciplinaires existants ; pour le 1er degré, création de masters spécifiques pour tenir compte de la polyvalence. Contenus et volumes horaires différents selon les universités. <p>Stages assurés par les universités (1er et 2nd degré)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100 000 places de stage de 108h en M1 (observation et pratique accompagnée) - 50 000 places de stage de 108h M2 (responsabilité) = « gratification » de 3000 euros <p>Stagiarisation après le master</p> <ul style="list-style-type: none"> - En responsabilité de classe à 2/3 + 1/3 de décharge pour « formation continuée renforcée » <p>Mesures financières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Essentiellement des bourses au mérite et postes d'Assistants d'Éducation.

Revalorisation des enseignants ?

Le ministre Luc Chatel a annoncé une « revalorisation significative » des salaires des enseignants et tout particulièrement les rémunérations des « débuts de carrière » dans le cadre de la réforme de la maitrise. Le ministre a souhaité une mise en œuvre dès la rentrée 2010. La prudence est de mise au sujet de ces annonces. La question est dorénavant posée sur les possibilités aux lauréats du concours 2010 de bénéficier de la revalorisation des débuts de carrière...



Concours 2010

Inscription

Inscription internet jusqu'au 20 octobre sur :

<http://www.education.gouv.fr/pid97/siac1.html>

Dispositions transitoires pour la session 2010

1) Les présents à toutes les épreuves écrites d'admissibilité du CRPE 2009 (fournir le relevé de notes) peuvent s'inscrire. Condition de diplômes identique à la session 2009 (licence). Obligation de se présenter à toutes les épreuves.

2) Pour les autres

- Justifier, d'une maîtrise (M1) ou Bac+4 validé.
- ou d'une inscription en M1 à la rentrée 2009. En cas de réussite au concours, nomination comme fonctionnaire stagiaire si validation de cette année d'études.

3) Dispositions permanentes : dispense de diplôme pour mère ou père de 3 enfants et sportif de haut niveau.

Attention : 2 pré-requis (natation et secourisme) au plus tard à la date de clôture des registres d'inscription.

Épreuves

3 épreuves écrites d'admissibilité :

Notes éliminatoires : inférieures ou égales à 5/20.

- Français (coefficient 3) : mardi 27 avril 2010 de 13h00 à 17h00
- Mathématiques (coef. 3) : mercredi 28 avril 2010 de 8h 30 à 11h30
- Histoire et géographie et sciences expérimentales et technologie (coef. 2) : mercredi 28 avril 2010 de 14h 30 à 17h30

3 épreuves d'admission :

(calendrier fixé par l'académie)

Notes éliminatoires : inférieure ou égale à 5/20. Note de 0 pour l'épreuve d'EPS.

- épreuve orale d'entretien (coef. 4)
- épreuve orale de langue vivante étrangère (coef. 1)
- EPS : danse ou course à pieds+ entretien (coef. 1)

L'année de PE1

Validation de l'année

D'après le décret, les candidats au concours devront obligatoirement valider leur année de préparation au concours comme première année de master. Les conditions de validation dans votre IUFM sont les suivantes : **à compléter, assiduité, stages, contrôle continu, unités d'enseignement universitaires...**

Pour le SNUipp, cette validation devrait être automatique pour les candidats reçus au concours.

En cas d'échec au concours

il vous faudra obligatoirement être inscrit en M2 pour le repasser l'an prochain. Soyez donc vigilant sur la validation de votre année et sur la possibilité avec cette validation de vous inscrire en Master 2 à la rentrée prochaine. Dans votre IUFM, votre première année vous donne droit à **(à compléter : 60 ECTS, rien du tout, 30 ECTS si vous avez été admissibles,)**

Pour le SNUipp, les critères de validation de l'année de PE1 pour l'obtention d'un M1 doivent s'inscrire dans un cadrage national.

Stages

Pour cette année transitoire, des stages en responsabilité pourront être proposés aux PE1.

Si l'idée de confrontation à la classe et à ses réalités est intéressante, ces périodes ne doivent pas remplacer une réelle formation professionnelle après le concours. Pour le SNUipp, aucun stage en responsabilité de doit s'effectuer sans une formation préalable (stage d'observation, de pratique accompagnée...) L'IUFM doit prendre toute sa place dans l'accompagnement et le suivi de ces stages.

Vous pourrez/devrez donc effectuer **X semaines de stage de « pratique accompagnée » au mois de : dates et X semaines de stage en responsabilité.** Ces stages en responsabilité seront rémunérés 34,60 € de l'heure. Les étudiants boursiers bénéficiant de cette rémunération devront s'assurer des conséquences sur l'attribution de leur bourse l'année suivante, en cas de poursuite d'études.

Pour le SNUipp, les stages doivent faire partie de la formation des enseignants, mais ils ne doivent pas être mis en place dans l'urgence, sans rapport avec le plan de formation et sans être encadrés par des formateurs.

Postes: la vérité des chiffres

3 000 postes de concours en moins

L'éducation nationale n'est pas épargnée par le dogme gouvernemental du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, avec 13 800 postes en moins à cette rentrée, dont 6 000 dans le premier degré. La suppression de 3 000 postes de stagiaires se traduit par une limitation de l'accès au métier, mais aussi par une dégradation pour les écoles : formation continue, remplacements, scolarisation en maternelle, ...

La saignée continue donc !

Suppressions de postes dans le 1er degré

Des élèves en plus, des postes en moins,

- 2008 : 11 200 postes supprimés pour 2 600 élèves supplémentaires,
- 2009 : 13 500 postes supprimés pour 14 000 élèves supplémentaires,
- 2010 : 16 000 postes supprimés pour 5 300 élèves supplémentaires attendus.

postes aux concours

2004	:	1
3037	:	1
2005	:	1
2805	:	1
2006	:	1
1267	:	1
2007	:	1
1187	:	1
2008	:	1
nnnn	:	1



Enseigner un métier qui s'apprend !

Le métier d'enseignant s'est profondément transformé : enseigner ne s'improvise pas. Mettre tous les élèves sur les chemins de la réussite scolaire nécessite une formation approfondie tant en matière disciplinaire, que pédagogique et professionnelle.

Le snuipp revendique une amélioration de la formation professionnelle et disciplinaire des enseignants et la reconnaissance de leur qualification par l'obtention d'un master. La réforme de la formation doit viser une véritable professionnalisation du métier d'enseignant.

La formation initiale doit s'étaler sur 5 ans, de la licence au master, en étant progressivement professionnalisante et en s'articulant à la recherche. Un cadrage national avec un cahier des charges et un référentiel commun de la formation doit être garanti.

La place actuelle des concours n'est pas satisfaisante pour assurer une formation initiale professionnelle de qualité. Le projet de réforme risque d'aggraver cette situation. La formation doit permettre une articulation cohérente entre masters et concours.

La réforme peut ouvrir la voie au recrutement de précaires dans le 1er degré. Afin d'écartier ce risque, le nombre de postes au concours doit s'inscrire dans une programmation pluriannuelle, et répondre aux besoins de recrutement. Les étudiants doivent avoir accès à d'autres métiers en cas d'échec au concours.

L'élévation du niveau de recrutement (place du concours), sans réelle mise en place d'aides financières, risque de limiter l'accès au métier pour les jeunes issus des milieux les plus modestes. Le système de bourses, essentiellement au mérite, proposé par le ministère n'est pas acceptable. Il faut développer les aides financières et les pré-recrutements.

Les stages doivent s'inscrire dans une progressivité, en commençant par des stages d'observation puis de pratique accompagnée et enfin de responsabilité. Ils doivent intégrer des temps de préparation et d'analyse dans le cursus de formation. Ils doivent être encadrés par des maîtres formateurs au sein d'équipes pluricatégorielles.

Le SNUipp demande le maintien d'une année de stagiaire post concours, partagée entre un service d'enseignement réduit et un retour en formation, permettant une analyse réflexive des pratiques et un approfondissement théorique.

La formation après la titularisation doit se poursuivre, dans le cadre d'une entrée progressive dans le métier et tout au long de la carrière.

Enfin, la reconnaissance d'une qualification à BAC+5 doit s'accompagner d'une revalorisation significative des salaires.

Le SNUipp

Le SNUipp (syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et pegg) est le premier syndicat dans les écoles avec 47,14 % des voix aux dernières élections professionnelles.

Né il y a 16 ans, il n'a cessé de grandir depuis. Il regroupe aujourd'hui environ 53 000 enseignants du premier degré.

La transformation de l'école, la recherche de l'unité, la transparence, l'équité, la défense des droits et libertés ... sont quelques-uns de ses principes fondateurs.

Le SNUipp fait partie de la FSU (fédération syndicale unitaire), créée elle aussi il y a 16 ans et qui est la première fédération de fonctionnaires .

En PE1 :

je me syndique,

tu te syndiques,

Nous nous syndiquons !

XXXXXXXXXX €

